

Orientation professionnelle : en campagne

Autor(en): **pbs**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **77 (1989)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Orientation professionnelle

En campagne

(pbs) — L'Association romande des conseillers en orientation scolaire et professionnelle (ARCOSP) a présenté son projet de campagne destinée à sensibiliser l'opinion publique et les entreprises aux inégalités qui subsistent encore dans les choix scolaires et professionnels des filles. En tant qu'institutions publiques, les offices d'orientation professionnelle ont l'obligation de travailler à la réalisation du principe constitutionnel de l'égalité.

Femmes et management

Vers le partenariat

(pbs) — Le 5e Symposium du management pour femmes, à Zurich, a constaté que la promotion des femmes est à la mode, mais que les femmes ont toujours de la peine à atteindre le sommet de la hiérarchie. Et pourtant, les travaux du symposium semblent conclure que les entreprises de l'avenir s'orienteront résolument vers le partenariat hommes-femmes, et que les qualités féminines représenteront pour ces entreprises un potentiel gigantesque.

Le symposium, qui est soutenu par la Société de Banque Suisse, la Banque Cantonale Zurichoise et la Rentenanstalt, a attribué son prix (15 000 fr.) à Brigitte Staub, responsable de l'administration et des ventes internes à la Société Industrielle Suisse SIG à Schaffhouse, « pour avoir su concilier vie de famille et carrière dans une profession masculine ».

Votation

Vroum vroum

(aml) — Outre l'initiative « Pour une Suisse sans armée », à laquelle nous consacrons notre dossier, un autre sujet figure encore à l'affiche des votations fédérales du 26 novembre. C'est l'initiative communément baptisée « Pro vitesse 130/100 ». Elle se propose de modifier la Constitu-

tion fédérale en vue de préciser que la vitesse est limitée à 130 km/h sur les autoroutes et à 100 km/h sur les autres routes.

Cette initiative déchaîne les passions, car elle touche un point apparemment sensible chez ces automobilistes, plus nombreux qu'on le pense, qui se plaisent à foncer sur les routes au volant de leurs machines toujours plus puissantes.

L'initiative « Pro vitesse » a été lancée par un journaliste bâlois à la retraite, selon toute évidence ulcéré par toutes les mesures prises par les pouvoirs publics dans le domaine de la circulation et des transports. Car il est aussi à l'origine de diverses autres initiatives visant à supprimer la taxe poids lourds et la vignette ou à doubler la capacité du tunnel routier du Saint-Gothard par la construction d'une seconde ga-

dépacer à sa guise, une guerre des mots sévit avec virulence, à propos d'un enjeu franchement minuscule. Car les limitations de vitesse actuelles, même si elles ne contribuent que peu à l'amélioration de la qualité de l'air, permettent à tout le moins de circuler conformément à la capacité de notre réseau routier. Et il suffirait à la police de patrouiller régulièrement sur les routes pour dissuader ceux qui sont tentés par les excès de vitesse, tandis que la sévérité des amendes et le retrait du permis finiraient par neutraliser les drogués de la vitesse.

Cette initiative a du reste été clairement rejetée par les Chambres fédérales, qui ont jugé peu opportun de fixer dans la Constitution fédérale des limitations de vitesse, estimant qu'il appartient au Conseil fédéral de prendre les mesures

l'étrangère qui épouse un Suisse et pour le Suisse qui épouse une étrangère. Le conjoint étranger pourra demander à bénéficier de la procédure facilitée de naturalisation s'il a séjourné en Suisse depuis cinq ans et fait preuve qu'il est bien intégré, et si le mariage a duré trois ans. Pendant cette période, le conjoint étranger n'aura qu'un permis de séjour annuel B, et non pas un permis d'établissement C. Une réglementation spéciale est prévue pour les Suisses de l'étranger. La loi a déjà été adoptée par le Conseil des Etats, mais il y a encore de petites divergences à éliminer.

Zurich

Bureau municipal

(pbs) — On avait douté que la promotion de l'égalité fût de la compétence d'une municipalité. Le projet de créer à Zurich un bureau de l'égalité a cependant été accepté à une forte majorité : 45 270 oui contre 21 718 non. Il est évident que ce bureau ne pourra pas régler les questions de la compétence de la Confédération ou du canton, mais il pourra agir au niveau de la vie privée et professionnelle, où il reste beaucoup à faire. Il faudra que les politiciennes et politiciens qui ont soutenu le projet veillent maintenant à son application.

Procréation assistée

Contre-projet

(pbs) — Le Conseil fédéral a adopté le 18 septembre le message relatif à l'initiative du journal zurichois *Beobachter* contre l'application abusive des techniques de reproduction et de manipulation génétique à l'espèce humaine. Le Conseil fédéral approuve le but de l'initiative, mais il la rejette comme allant trop loin et lui oppose un contre-projet rédigé de façon plus large. Le nouvel article constitutionnel devra être complété par tout un arsenal législatif, dont la préparation demandera encore des années. Entre-temps, les cantons peuvent légiférer dans le cadre de leurs compétences, qui ont été récemment précisées par le Tribunal fédéral.



«Donnavanti», juin 1989.

lerie ! N'empêche qu'il a rencontré un écho certain dans les milieux attachés à l'automobile, TCS et ACS en tête, qui s'insurgent contre les limitations de vitesse actuelles (120 km/h sur les autoroutes et 80 km/h sur les routes). Ces mesures ont été prises à l'origine par le Conseil fédéral pour lutter contre le dépérissement des forêts. Elles ont été prolongées tout récemment encore, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pollution de l'air, laquelle a pour ambition de ramener d'ici 1995 la qualité de l'air à son niveau de 1960.

A coups de slogans en faveur du maintien de la liberté de se

adéquates en cas de besoin, sur la base de la loi fédérale sur la circulation routière, par la voie d'une ordonnance.

Nationalité

Chère égalité

(pbs) — Le Conseil national a adopté le 26 septembre la révision de la loi sur la nationalité. Par souci d'égalité, on a supprimé le privilège de l'étrangère épousant un citoyen suisse de recevoir son passeport suisse avec son acte de mariage. La réglementation sera dorénavant la même pour